



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Nouméa Centre Ville (NCV) au titre de l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Afin de préserver et de développer en centre-ville un commerce attractif et de qualité, la Ville de Nouméa, la province Sud, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nouvelle-Calédonie, l'Office du Tourisme de Nouméa ainsi que le Syndicat des Commerçants ont souhaité formaliser leur partenariat en 2002 à travers la création de l'association Nouméa Centre Ville.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Contribuer à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre-ville,
- Promouvoir et animer la Ville de Nouméa à travers son activité commerciale,
- Inciter les consommateurs à fréquenter davantage les petits commerces,
- Assurer, en partenariat avec les décideurs et les acteurs locaux, une bonne gestion du centre-ville et faire participer les commerçants à des actions publiques,
- Favoriser toute autre action permettant la dynamisation du commerce,
- Maintenir un équilibre économique entre les différentes formes de distribution.

Considérant l'intérêt de renforcer l'attractivité économique du centre-ville, la Ville apporte un soutien financier à cette association. Pour l'année 2018, le concours de la Ville s'est élevé à 43.388.813 F/CFP, dont 3.388.813 F/CFP dans le cadre de l'organisation des Dimanches en Mode Doux. Cependant, depuis mai 2018, la Ville organise cette animation.

Pour l'année 2019, il est proposé de conclure une convention d'objectifs, destinée à accompagner trois objectifs définis comme suit :

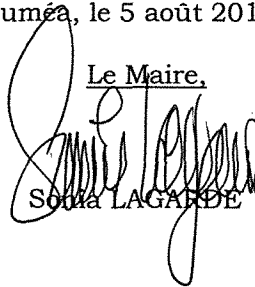
Objectifs de Nouméa Centre Ville	Moyens mis en œuvre par Nouméa Centre Ville (F/CFP)	Répartition de la subvention de la Ville de Nouméa par objectifs (F/CFP)	Taux
Promouvoir la proximité citoyenne avec le dispositif des stewards urbains	62.035.000	30.000.000	48,4%
Dynamiser l'attractivité du centre-ville avec l'organisation des Jeudis du Centre Ville, des Vide-Greniers et de l'assistance logistique et organisationnelle à diverses animations en centre-ville	27.623.108	8.445.000	30,6%
Dynamiser l'attractivité du centre-ville avec l'organisation d'actions de dynamisation commerciale	11.865.000	1.555.000	13,1%
TOTAL	101.523.108	40.000.000	39,4%

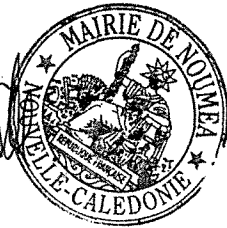
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 40.000.000 F/CFP à l'association Nouméa Centre Ville et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Sera déduit de ce versement l'acompte de 21.694.000 F/CFP déjà versé suite à la délibération du conseil municipal n° 2018/960 du 20 décembre 2018.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

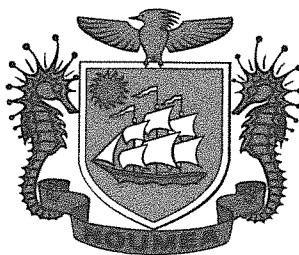
Le Maire.

Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTION A CARACTERE PARTICULIER

Budget disponible : 40.000.000 F
Proposition d'attribution : 40.000.000 F
Disponible après proposition : **0 F**

Nom de l'association	Année de création	Objet de la demande	Montant sollicité	Coût total du projet	Autres organismes sollicités	Montant perçu en 2018	Proposition
Nouméa Centre Ville (Président : M. David GUYENNE)	2002	Proximité citoyenne Dynamiser l'attractivité du centre-ville	40.000.000 F	101.523.108 F	Province Sud : 15.300.000 F CCI : 5.500.000 F Fonds privés : 23.430.000 F Syndicat des Commerçants : 750.000 F Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 300.000 F	43.388.813 F	40.000.000 F
						TOTAL	40.000.000 F



VILLE DE NOUMEA

NOUVELLE CALEDONIE

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie 749

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
21.08.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
23.08.2019	Mme	Tuillogona O'CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Christine BELLET	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Karine DESTOURS
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de présents	: 32	M.	Tristan DERYCKE	M.	André WAMO
Nombre de votants	: 40	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
(8 procurations)		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Isabelle LAFLEUR
SORTIE DE :		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
Mme M-N LOPEZ		Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 749

autorisant le versement d'une subvention à l'association Nouméa Centre Ville pour l'année 2019 et la signature de la convention d'objectifs correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 AOUT 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2002/265 du 28 février 2002 autorisant un partenariat avec la Province Sud, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Syndicat des Commerçants et l'Office du Tourisme pour la gestion du centre-ville de Nouméa,

VU la convention de partenariat pour la gestion du centre-ville de Nouméa du 25 mars 2002,

VU les statuts de l'association,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/960 du 20 décembre 2018 attribuant des avances de subventions à divers organismes avant le vote du budget primitif pour l'année 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la demande de l'association en date du 1^{er} août 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/136 du 5 août 2019,

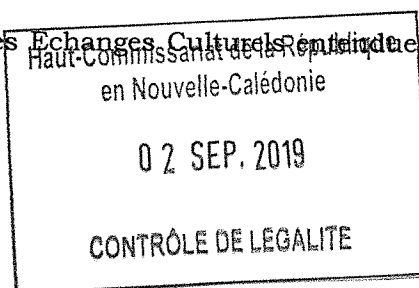
La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels, créée par le Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie en séance du 14 août 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est approuvée la convention avec l'association Nouméa Centre Ville pour l'année 2019 conformément aux objectifs et moyens ci-après définis :



Objectifs de Nouméa Centre Ville	Moyens mis en œuvre par Nouméa Centre Ville (F/CFP)	Répartition de la subvention de la Ville de Nouméa par objectifs (F/CFP)	Taux
Promouvoir la proximité citoyenne avec le dispositif des stewards urbains	62.035.000	30.000.000	48,4 %
Dynamiser l'attractivité du centre-ville avec l'organisation des Jeudis du Centre Ville, des Vide-Greniers et de l'assistance logistique et organisationnelle à diverses animations en centre-ville	27.623.108	8.445.000	30,6 %
Dynamiser l'attractivité du centre-ville avec l'organisation d'actions de dynamisation commerciale	11.865.000	1.555.000	13,1 %
TOTAL	101.523.108	40.000.000	39,4 %

ARTICLE 2 /

Sur le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante», est autorisé le versement à l'association Nouméa Centre Ville d'une subvention d'un montant de 40.000.000 F/CFP au titre de l'année 2019.

Sera déduit de ce crédit, l'acompte de 21.694.000 F/CFP versé à l'association Nouméa Centre Ville à valoir sur la subvention 2019, suite à la délibération n° 2018/960 du conseil municipal du 20 décembre 2018 susvisée.

ARTICLE 3 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention d'objectifs définissant les modalités de versement de ladite subvention et les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association Nouméa Centre Ville.

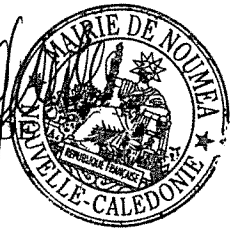
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **29 AOUT 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **30 AOUT 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
S.G. (FT)	- 1
D.C.P.R.	- 1
ASSOCIATION N.C.V.	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **- 2 SEP. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **- 3 SEP. 2019**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE